

**Traduction non officielle
de l'original allemand**

Aux créanciers de Flightlease AG en
liquidation concordataire

Küsnacht, avril 2007 WuK/fee

**Flightlease AG en liquidation concordataire;
Circulaire n° 9**

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer, ci-après, du déroulement de la liquidation concordataire de Flightlease AG depuis mars 2006, ainsi que de la suite prévue de la procédure au cours des prochains mois.

I. RAPPORT D'ACTIVITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2006

Le 28 février 2007, le liquidateur a présenté au juge du concordat du Tribunal de district de Bülach son 4^{ème} rapport d'activité pour l'année 2006, après l'avoir soumis à l'approbation de la commission des créanciers. Le rapport d'activité peut être consulté par les créanciers jusqu'au 4 mai 2007, dans les bureaux du liquidateur, Seestrasse 39, Goldbach-Center, 8700 Küsnacht, après préavis auprès de Thomas Bächli, téléphone +41 43 222 38 00.

Les explications ci-après constituent un résumé de ce rapport d'activité, sauf en ce qui concerne certains points sur lesquels les créanciers ont été informés précédemment, par l'une des Circulaires parues au cours de l'année passée.

DR. WERNER WENGER*
DR. JÜRIG PLATTNER
DR. PETER MOSIMANN
STEPHAN CUENI*
PROF. DR. GERHARD SCHMID
DR. JÜRIG RIEBEN
DR. DIETER GRÄNICHNER*
KARL WÜTHRICH
YVES MEILI
FILIPPO TH. BECK, M.C.J.
DR. FRITZ ROTHENBÜHLER
DR. STEPHAN NETZLE, LL.M.
DR. BERNHARD HEUSLER
DR. ALEXANDER GUTMANS, LL.M.*
PETER SAHLI**
DR. THOMAS WETZEL
DR. MARC NATER, LL.M.
BRIGITTE UMBACH-SPAHN, LL.M.
SUZANNE ECKERT
PROF. DR. MARKUS MÜLLER-CHEN
ROLAND MATHYS, LL.M.
MARTIN SOHM
RETO ASCHENBERGER, LL.M.
DR. DAVID DUSSY
GUDRUN ÖSTERREICHER SPANIOL
AYESHA CURMALLY*
DR. PHILIPPE NORDMANN, LL.M.
CORNELIA WEISSKOPF-GANZ
OLIVER ALBRECHT RHOMBERG
DR. CHRISTOPH ZIMMERLI, LL.M.
DR. REGULA HINDERLING
DR. STEPHAN KESSELBACH
MADLAINA GAMMETER
PD DR. PETER REETZ
DR. MAURICE COURVOISIER, LL.M.
DR. RETO VONZUN, LL.M.
MARTINA STETTLER
CRISTINA SOLO DE ZALDÍVAR
DANIEL TOBLER**
MILENA MÜNST
DR. ALEXANDRA ZEITER
DR. ROLAND BURKHALTER
DR. BLAISE CARRON, LL.M.
VIVIANE BURKHARDT
DR. OLIVER KÜNZLER
ROBERT FRHR. VON ROSEN***
ANDREA SPÄTH
CORINNE LAFFER
DR. EMANUEL JAGGI
PAOLA MÜLLER, LL.M.***

PROF. DR. FELIX UHLMANN, LL.M.
ANDREAS MAESCHI
KONSULENTEN

II. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU DÉROULEMENT DE LA LIQUIDATION

1. Activité du liquidateur

L'activité du liquidateur au cours de l'année écoulée s'est concentrée sur la conduite des procès en contestation de l'état de collocation engagés par divers créanciers ainsi que sur la vente de la participation dans Willis Lease Finance Corporation (cf. chiff. III.2 ci-dessous).

En outre, il a poursuivi les vérifications relatives aux responsabilités liées à la clôture des comptes de Flightlease AG au 31 décembre 2000. Le rapport final n'est pas encore disponible.

2. Activité de la commission des créanciers

Pendant l'année 2006, la commission des créanciers s'est réunie, au total, à trois reprises. Au cours de ses séances, la commission des créanciers a examiné les diverses propositions du liquidateur et pris les résolutions y relatives.

III. RÉALISATION DES ACTIFS

1. Présentation

Au cours de l'année 2006, le liquidateur a recouvré des créances sur des débiteurs pour un montant d'environ CHF 6 806 462. En outre, il a diligenté la vente de toutes les pièces détachées MD-11 issues du stock subsistant aux Etats-Unis. La liquidation de GATX Flightlease Management GmbH a été achevée. Flightlease AG en a retiré un produit de liquidation de CHF 54 826.

2. Prêt à FlightTechnics LLC; vente de la participation dans Willis Lease Finance Corporation

En novembre 2000, SR Technics America Inc. (actuellement T Group America) et Flightlease AG acquièrent conjointement une participation de 14,2% dans Willis Lease Finance Corporation (ci-après «Willis»). A cet effet, ils créèrent une filiale, FlightTechnics LLC (ci-après «FlightTechnics»), dont ils détenaient chacun 50% du capital. Willis

figure parmi les leaders mondiaux indépendants du leasing de réacteurs d'avions. La société a été fondée en 1976 et est cotée en bourse (NASDAQ) depuis 1996. Les relations des actionnaires principaux avec Willis faisaient l'objet d'un *Stockholders Agreement* conclu le 7 novembre 2000. Cet accord imposait notamment des restrictions importantes à la vente des actions.

A la suite de l'octroi du sursis concordataire à SAirLines et Flightlease AG, en octobre 2001, Charles Willis, l'actionnaire principal de Willis, contacta le commissaire et lui soumit une offre de rachat du bloc d'actions Willis détenu par FlightTechnics. Le prix par action proposé s'élevait à USD 4,50. Cette offre ne fut pas acceptée. La vente fut différée dans l'attente d'une amélioration de la situation du marché. Au cours des années suivantes, le prix des actions Willis connut une évolution très favorable, s'établissant en été 2006 à USD 9 par action.

A partir de l'automne 2005, des contacts furent pris avec plusieurs acheteurs potentiels, notamment General Electric, SR Technics Switzerland, RUAG et Lufthansa Technik. Aucun des efforts ne déboucha sur des négociations de vente sérieuses. Parallèlement, des négociations furent menées avec Charles Willis. Compte tenu du volume de négociation moyen de 35 000 actions par semaine, la vente en bourse des 1,3 million d'actions Willis ne constituait pas une alternative.

En juin 2006, Helbling Corporate Finance (ci-après «Helbling») fut mandaté pour réaliser une analyse de Willis et en faire l'évaluation selon différentes méthodes. Parallèlement, Helbling était chargé d'étudier d'autres solutions possibles, en procédant à une appréciation des chances et des risques. Dans son rapport du 14 juillet 2006, Helbling conclut que la vente des actions Willis à Charles Willis ou à d'autres actionnaires Willis importants constituait la meilleure solution. Selon l'estimation de Helbling, la valeur (*fair value*) des actions Willis détenues par FlightTechnics, déterminée au moyen de différentes méthodes, se situait entre USD 8,1 millions et USD 11,6 millions.

En octobre 2006, Charles Willis proposa finalement de racheter la totalité du bloc d'actions de FlightTechnics à un prix d'USD 9 par

action, soit un montant total d'USD 11 700 000. Au vu de l'illiquidité du marché des actions Willis, du manque d'intérêt d'autres investisseurs ainsi que des incertitudes quant à l'évolution du cours du dollar et de l'économie américaine, en particulier du secteur aéronautique, l'offre de Charles Willis fut considérée comme très bonne. FlightTechnics accepta cette offre. La transaction a été exécutée en décembre 2006.

En vue de l'achat des actions Willis, T Group America et Flightlease AG avaient, chacune, consenti à FlightTechnics, fin novembre 2000, un prêt d'USD 7 312 500. Déduction faite des frais de liquidation, T Group America et Flightlease AG recevront donc chacune la moitié du solde résultant de la vente des actions Willis, soit pour chaque partenaire un montant d'environ USD 5,8 millions. Fin décembre 2006, Flightlease AG avait déjà touché une somme d'USD 5,5 millions.

IV. PROCÉDURE VISANT À FAIRE VALOIR DES PRÉTENTIONS EN RESPONSABILITÉ

Le 11 novembre 2005, Flightlease AG a intenté devant le Tribunal de district de Bülach une action portant sur environ CHF 63 millions, contre plusieurs anciens organes. Il est reproché aux personnes poursuivies d'avoir violé leurs obligations lors de l'introduction et de l'exploitation du *cash pool* et d'être par conséquent responsables du préjudice causé (cf. Circulaires n° 5 et 7).

La procédure judiciaire n'est pas encore à un stade très avancé. Les défendeurs ont présenté le 15 février 2007 leurs mémoires de réponse, dans lesquels ils contestent les créances, objets de l'action.

V. ÉTAT DE LA FORTUNE DE FLIGHTLEASE AG AU 31 DÉCEMBRE 2006

1. Remarque préliminaire

Vous trouverez en annexe l'état de liquidation de Flightlease AG au 31 décembre 2006. Cet état recense les actifs de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2006, en l'état actuel des connaissances.

2. Actifs

Pour l'essentiel, *les actifs non encore réalisés* sont toujours constitués de créances sur d'anciennes sociétés du groupe Swissair ainsi que de participations détenues par Flightlease AG. En outre, d'éventuelles prétentions en matière de responsabilité ont été mentionnées pour mémoire.

3. Dettes de la masse

Le poste *créanciers concordataires* au 31 décembre 2006 concerne des frais encourus au cours de la liquidation concordataire.

Sur la *provision constituée pour le 1^{er} acompte*, d'un montant global de CHF 65 386 468,55, une somme de CHF 199 635,50 concerne des paiements pour lesquels les créanciers n'ont jusqu'à présent pas communiqué leurs instructions de paiement au liquidateur, et une somme de CHF 2 449 201,20 relative à des paiements d'acompte sur des créances conditionnelles pour lesquelles la condition ne s'est pas encore réalisée. Un montant supplémentaire de CHF 48 539 836,10 concerne des acomptes pour créances faisant l'objet d'une action en contestation de l'état de collocation. Le solde de CHF 14 197 795,75 de la provision concerne les créances différées. La provision constituée permet de garantir le montant maximal du 1^{er} acompte pour toutes les créances non encore réglées.

4. Créances concordataires

En ce qui concerne la situation du règlement de l'état de collocation, il est renvoyé à la vue d'ensemble des créances concordataires (en annexe). En 2006, six actions en contestation de l'état de collocation concernant des créances de 3^{ème} classe pour un montant total de CHF 49 399 542,40 ont pu être liquidées par transaction. Dans le cadre des transactions, des créances pour un montant total de CHF 7 664 572,10 ont été reconnues. Actuellement, les actions en contestation de l'état de collocation de cinq créanciers sont toujours pendantes et portent sur des créances de 3^{ème} classe pour un montant total de CHF 1 941 593 444,45. Les procédures judiciaires sont en cours.

5. Dividende concordataire estimatif

Sur la base des actifs disponibles figurant à l'état de liquidation, le dividende maximal s'établira à 9,1%, sous réserve que toutes les actions en contestation de l'état de collocation soient rejetées et que les créances différées soient écartées. En revanche, si toutes les actions devaient être admises et si les créances différées devaient être reconnues, le dividende minimal s'élèverait à 3,8%. Un 1^{er} acompte versé a d'ores et déjà permis d'en régler 2,5%. Le solde du dividende concordataire prévisionnel varie donc entre 1,3% et 6,6%.

VI. SUITE PRÉVUE DE LA PROCÉDURE

La suite de la procédure sera consacrée au règlement de l'état de collocation et à la liquidation des derniers actifs. L'essentiel de l'activité des organes de liquidation portera sur la poursuite des prétentions en responsabilité. A l'heure actuelle, il n'est pas encore possible d'apprécier le temps nécessaire à l'apurement de ce problème. Il est prévu de communiquer de nouvelles informations aux créanciers, par voie de Circulaire, au plus tard à l'automne 2007.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Flightlease AG en liquidation concordataire

Le liquidateur

Karl Wüthrich

Annexe: Etat de liquidation de Flightlease AG en liquidation concordataire au 31 décembre 2006, y compris vue d'ensemble des créances concordataires

Flightlease AG en liquidation concordataire

ÉTAT DE LIQUIDATION AU 31 DÉCEMBRE 2006

	31.12.2006 CHF	31.12.2005 CHF	Variation CHF
ACTIFS			
Liquidités			
UBS CHF 803.530.01B	3'326'274	126'897'679	-123'571'405
UBS USD 803.530.60M	7'016'051	63'254	6'952'797
ZKB CHF 1100-0974.031	206'373	0	206'373
Credit Suisse CHF 818720-81	68'165	0	68'165
Dépôts à terme ¹⁾	115'000'000	0	115'000'000
Total des liquidités	125'616'863	126'960'933	-1'344'070
Positions de liquidation:			
Débiteurs concordataires	299'735	385'655	-85'920
Créances sur des tiers	1'803'142	6'750'023	-4'946'881
Participations	4	54'004	-54'000
Mobilier, pièces de rechange	1	2	-1
Prétentions en matière de responsabilité	p.m.	p.m.	
Prétentions révocatoires	0	0	
Total des positions de liquidation	2'102'882	7'189'684	-5'086'802
TOTAL DES ACTIFS	127'719'745	134'150'617	-6'430'872
PASSIFS			
Dettes de la masse			
Créanciers concordataires	78'703	53'859	24'844
Provision 1er acompte	65'386'469	90'191'849	-24'805'380
Provisions pour frais de liquidation	2'000'000	2'000'000	0
Total des dettes de la masse	67'465'172	92'245'708	-24'780'536
TOTAL DES ACTIFS DISPONIBLES	60'254'573	41'904'909	18'349'664

¹⁾ CHF 6 Mio. sont mis en gage pour des garanties de cautions judiciaires d'un montant de CHF 5'545'250

CRÉANCES CONCORDATAIRES

Catégorie	Dans le cadre de la procédure de collocation				Dividende concordataire en %				
	Reconnues	Action intentée	Décision en suspens	Ecartées définitivement	1er acompte	Dividende futur		Total	
	CHF	CHF	CHF	CHF		minimal	maximal	minimal	maximal
Garanties par gage	-	-	-	-	-	-	-	-	-
1ère classe	1'258'541.66	-	1'350'389.68	95'310'782.57	100%	-	100%	100%	100%
2ème classe	16'003.45	-	-	-	100%	-	100%	100%	100%
3ème classe	1'837'134'156.54	1'941'593'444.45	513'896'242.11	14'483'962'524.15	2.50%	1.3%	6.6%	3.8%	9.1%
Total des créances concordataires	1'838'408'701.65	1'941'593'444.45	515'246'631.79	14'579'273'306.72					